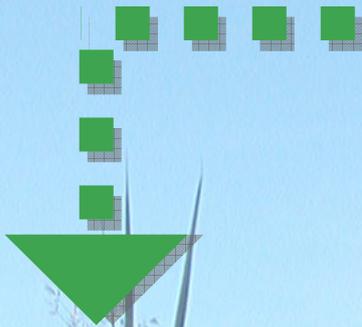
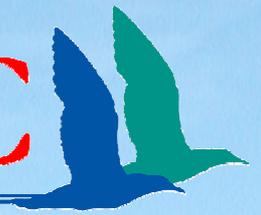


CLÉRAC

Charente - Maritime



Les Grands Dossiers



Actions de la Municipalité



Vie locale



Culture et loisirs



Vie pratique



n° 18 Décembre

Sommaire



Le Mot du Maire	3
les grands dossier	4-5
IGV	4-5
Actions de la municipalité	6-11
Bâtiment	6-7
Urbanisme	8
Repas	9
Infos diverses	10-11
Vie locale	12-19
Associations	12-19
Culture et loisirs	20-27
Bibliothèque	20
Musée	21
Spectacle	22
Si Clérac m'était conté	23-27
Vie Pratique	28-31
Recettes	28
Jardinage	29
Etat civil	30
Numéros utiles	31

Directeur de la publication : Guy Pasquet
Rédacteur en chef : Dominique Maurel
Mise en page : Adeline MIMAUD
Impression : Imprimerie Robert - 17500 Pons
N°Dépôt légal : 962

Le Mot du Maire



Chères Cléracaises,
Chers Cléracais

Nous arrivons au terme de l'année 2010 dans quelques jours. Comme tous les ans, depuis 2001, vous pouvez prendre connaissance, dans ce dernier bulletin municipal de 2010, des principales informations du semestre concernant l'activité de votre Commune.

Nous voulons être au plus près de vous, et pour ce faire, nous mettons à votre disposition le site officiel de votre Collectivité www.ville-clerac.fr

Mis en ligne avec un peu de retard, il est devenu opérationnel en Juillet 2010. L'édition de Juin (page 12) de notre journal vous décrivait ses potentialités.

Le second semestre de cette année a été très chargé en ce qui concerne les travaux d'infrastructures. Durant les vacances scolaires, la maternelle a été complètement rénovée, et malgré la période courte pour effectuer les travaux, les enfants ont effectué la rentrée scolaire dans les nouveaux locaux. Nous tenons à remercier l'architecte et les entrepreneurs pour leur efficacité.

L'hôtel et le Multiservices sont à ce jour bien avancés, et si aucun problème particulier ne retarde les travaux, il est probable que les ouvertures de ces deux établissements pourront avoir lieu dans le mois de Février 2011.

Comme elle en avait pris l'engagement dès son élection en 2001, votre équipe municipale termine par la réalisation de ces 2 projets, son objectif volontariste de voir perdurer les commerces de proximité que nous allions perdre. Au risque de devoir me répéter, c'est avec vous qu'ils peuvent vivre. En contrepartie, sans eux, une frange de notre population serait démunie. Aussi je vous saurais gré de leur rendre visite.

Les marchés; pour l'aménagement de la Rue de Lesné (2^{ème} partie), pour le lotissement (phase définitive) ont été lancés en collaboration avec le cabinet AZIMUT.

Des projets sont en étude pour l'année 2011. Nous sommes actuellement à la recherche de subventions, souvent difficiles à obtenir dans cette période de crise. Quatre dossiers sont à l'étude :

- la restructuration du restaurant scolaire devenue hors normes par l'augmentation de sa fréquentation. Le chauffage du groupe scolaire et des locaux de la Mairie sera revu dans le même temps (voir étude Abaque du bulletin n° 17 page 9)

- l'aménagement du parking de la Place de la Gaîté.

- la remise en état des vestiaires du stade qui sont dans un état très médiocre.

- la remise en état des appartements du Bâtiment HLM racheté par la Collectivité en 2009.

La mission d'œuvre a été confiée à Bernard Bordelais Architecte.

En cette fin d'année, l'ensemble de votre Equipe Municipale vous présente à tous ses meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour 2011.

Bien cordialement.

Le Maire
Guy PASQUET

ligne à grande Vitesse LGV SEA



Depuis l'annonce de l'attribution du contrat de concession « Ligne à grande Vitesse Sud Europe Atlantique » à la Société LISEA, un certain nombre d'engagements pris par RFF lors de l'APS ne seront pas tenus, notamment au niveau de la Base de Travaux prévue pour la construction des équipements ferroviaires (voies, caténaires, signalisations, télécommunications). La version des approvisionnements (utilisation de la voie ST MARIENS/CLERAC) a été économiquement rejetée par LISEA. Il découle de cette décision de nombreuses questions évoquées lors de la réunion du 29 septembre dernier, sous la Présidence de Monsieur Bernard TOMASINI, Préfet de la Région Poitou-Charentes.

Rappel du contexte par M. Tomasini Préfet de Région :

En 2007, des engagements avaient été pris par RFF vis-à-vis de la Commune de CLERAC par rapport au devenir de la ligne de chemin de fer Clérac –St Mariens.

De même, des réflexions avaient été menées avec le Département sur l'aménagement routier entre la future base travaux sise à Clérac et la RN 10 (échangeur du Jarcelet), ce qui permettait de régler le problème du transport routier provenant d'Aquitaine dans les traversées des bourgs de Clérac et Bédenac. Enfin, la possibilité d'utiliser la voie ferrée réhabilitée pour le transport des voyageurs a été évoquée par le Conseil Général et la Commune de Clérac dans divers documents (cf courrier de la commune joint aux engagements communaux)

Depuis, le groupement LISEA, construit autour de Vinci, a été désigné par RFF pour concevoir, construire et exploiter la LGV SEA. A charge donc pour ce groupement de mettre en œuvre les engagements pris par l'Etat et par RFF.

L'objet de cette réunion était donc d'entendre les responsables de RFF et LISEA sur le devenir de la base travaux de CLERAC et sur le projet de rénovation de la ligne ferroviaire existante.

Intervention de Monsieur De Montvallier Directeur Général et Monsieur MION Directeur Adjoint SEA, représentants de RFF :

RFF et LISEA interviennent dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, des engagements de l'Etat et des engagements communaux. Ces engagements devront être entièrement respectés.

Concernant la ligne St MARIENS-CLERAC, celle-ci est hors concession car il s'agit d'une ligne en exploitation exclusivement pour le frêt avec, actuellement, un seul client : AGS.

Dans l'hypothèse d'un phasage de la construction de la ligne, RFF avait prévu, pour réaliser la partie sud, une base travaux sur Clérac et Villognon.

Lors de la consultation, le concessionnaire était obligé d'implanter une base chantier pour les travaux ferroviaires ainsi qu'une base de maintenance permettant l'implantation pérenne d'emplois pendant les 50 ans de la concession.

RFF a communiqué l'ensemble des engagements communaux au concessionnaire. Vis-à-vis de ce dernier, l'obligation contractuelle de RFF est de garantir, en fonction des besoins durant la phase des travaux, l'usage de la ligne St MARIENS-CLERAC pour les trains « éventuels » d'alimentation du chantier. La réfection et la gestion de l'embranchement de la base travaux sont à la charge du concessionnaire au prorata des besoins réels. S'il n'exprime pas de besoins d'accès par la voie ferrée, il n'y a pas d'obligation de RFF. En effet, il a libre attitude pour organiser son chantier et son approvisionnement sur l'ensemble des 300 kms de la ligne nouvelle.

Monsieur le Préfet de Région rappelle que l'Etat a pris des engagements, qui ont été inclus dans le cahier de consultation. Parallèlement, RFF s'est engagé sur un certain nombre de points vis-à-vis des Communes. Pour l'Etat, ces engagements ont la même force, ce qui ne ressort pas implicitement des propos exprimés ci-dessus.

Il demande à Monsieur MION de bien vouloir confirmer, que quoiqu'il arrive, comme il l'avait indiqué au Maire de CLERAC le 31 Août 2010, la ligne St Mariens-Clérac sera rénovée.

Monsieur MION confirme ces propos.

Monsieur TOMASINI précise que pour l'avenir, l'utilisation de cette ligne pour un trafic TER à partir de CLERAC dépendra des positions des autorités organisatrices des transports régionaux (Aquitaine et Poi-

tou-Charentes).

Interventions de Monsieur Hervé TRICOT Directeur de Projet et Monsieur Dominique Maire CO-SEA, représentants de LISEA :

Pour autant le concessionnaire dispose d'une marge de manœuvre pour organiser le chantier. Depuis le 31 Août 2010, LISEA est sur le terrain et confronte son projet d'organisation avec les Elus. Par la suite, LISEA se retournera vers RFF pour étudier les écarts entre l'organisation proposée et celle prévue et souhaitée dans le passé.

Les rails seront amenés par voie ferrée à l'avancement de la ligne nouvelle, ils seront introduits sur le chantier depuis la base de travaux principale de VILLOGNON.

Le ballast provient de carrières peu nombreuses, éloignées du site. La concentration des trains de livraison vers une base unique de stockage avec des sillons réguliers est délicate à gérer compte tenu du trafic très chargé sur PARIS-BORDEAUX et BORDEAUX-NANTES durant la période de ce chantier.

De plus, pour des motifs de délais, il a été retenu de mettre en œuvre une partie du ballast (1/2) par voie routière : cela évite la constitution de stocks importants, et permet de pouvoir intervenir dans la continuité des chantiers de terrassement sans être dépendant de l'avancement de la nouvelle voie. Ainsi, l'éventuel retard dans la construction d'ouvrages n'empêcherait pas la pose par « sauts de puce », les matériaux et matériel étant livrés au droit du chantier par voies routières ou pistes, sans emprunter la section « en retard ».

Enfin, concernant l'installation d'une base de génie civil sur CLERAC, la plateforme aménagée pourra être laissée en l'état aux collectivités territoriales pour reconversion en zones d'activités industrielles ou commerciales. (environ 7 hectares au lieu de 25 initialement)

Commentaire du Maire :

Pour éviter certaines rumeurs plus ou moins fondées, je suis amené à donner la version la plus plausible de ce qui se passera sur le territoire de notre Commune lors de la réalisation de ce grand projet. La « grande messe » décrite ci-dessus, montre bien le recul des études RFF au profit des contraintes économiques de LISEA.

Cependant, LISEA nous propose un certain nombre « d'aménagements » pour compenser les reculs des engagements initiaux. (note de LISEA suite à la première réunion de concertation)

Description de l'activité générée par la construction, l'exploitation et la maintenance de la LGV SEA sur la Commune de CLERAC.

Cette note ne traite que des installations spécifiques et n'aborde pas l'activité courante répartie sur tout le linéaire du tracé.

Les installations spécifiques sur la Commune de CLERAC seront les suivantes :

- ♦ **Installations de chantier** pour la réalisation des travaux de génie civil. Elles seront opérationnelles lors des 3 années de réalisation des travaux d'infrastructures. Elles accueilleront les bureaux de chantier et parkings, les logements sociaux (vestiaires, lavabos, douches, sanitaire et réfectoire) les laboratoires de chantier, la zone mécanique (bâtiments d'entretien, aire d'entretien sur dalle béton, zone de lavage et éventuellement une zone de préfabrication et ou une centrale à béton)

- ♦ **Phase travaux** de 3 ans – 150 emplois.

- ♦ **Base Travaux secondaire**, relais pour la réalisation des travaux ferroviaires (phase de 10 mois – 40/50 emplois) permettra la prise de service, le garage des engins n'ayant pas besoin de rentrer tous les jours à la base principale de VILLOGNON, le petit entretien des engins.

- ♦ **Base de maintenance** durant l'exploitation d'une durée de **45 ans avec 30 à 35 personnes**

- ♦ **Sous-station électrique** : Pour les travaux, elle emploiera 10 à 15 personnes sur 12 mois. Pendant l'exploitation et la maintenance emploiera 2 personnes sur 45 ans.

Une réunion prévue le 14 décembre 2010 avec LISEA nous permettra de faire le bilan définitif.

LGV SEA Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.

RFF Réseau Ferré de France

LISEA Ligne Sud Europe Atlantique : Concessionnaire privé Vinci TP, Caisse Dépôt et Consignation et AXA.

APS Projet sommaire

APD Projet détaillé

Actions de la commune



Hôtel

Les travaux avancent normalement. L'ouverture est toujours programmée pour début 2011.

Sept chambres seront ainsi créées avec un classement deux étoiles demandé.

Le montant total estimé de l'investissement est de 190 000 € HT.

Le projet sera financé par l'Etat, par le biais du FEADER, et par la Région, par le biais du CRDD, à hauteur de 45 %.

Epicerie

Comme pour l'hôtel, les travaux avancent suivant nos prévisions ; l'ouverture devrait avoir lieu en février 2011.

Le montant de l'investissement s'élève à 175 000.00 € HT avec un financement public estimé à 40 %.

Suite à l'appel d'offres, les Entreprises suivantes ont été retenues :



Lot n°1	Gros oeuvre	SODECO	33230 COUTRAS
Lot n°2	Charpente étanchéité	Sté PREVOST	17520 ARCHIAC
Lot n°3	Couverture zinguerie	ATM Couverture	17101 SAINTES
Lot n°4	Menuiserie aluminium	Gilles FERRE	17500 ALLAS CHAMPAGNE
Lot n°5	Menuiserie bois	TLM Menuiserie	17520 JARNAC CHAMPAGNE
Lot n°6	Cloison plafonds	BOUDEAU VIECELI	17210 CHEVANCEAUX
Lot n°7	Carrelage faïence	Vinet SA	86020 POITIERS
Lot n°8	peinture	CHERE François	17240 ST FORT SUR GIRONDE
Lot n°9	Electricité chauffage électrique	AEL	17270 MONTGUYON
Lot n°10	Plomberie sanitaire ventilation	Ets VIGUIAUD	17130 CHAUNAC

Appartement de l'exploitant de l'Épicerie

Une consultation d'entreprises a été lancée en prévision des travaux de rénovation de l'appartement situé à l'étage de l'Épicerie.

Maternelle

Suite à l'appel d'offre, l'école maternelle a été entièrement rénovée pendant les vacances scolaires. Les travaux se sont élevés à 95 514.37 € TTC avec un financement public, Etat et Département, d'environ 48 %.



Les entreprises retenues ont été les suivantes :

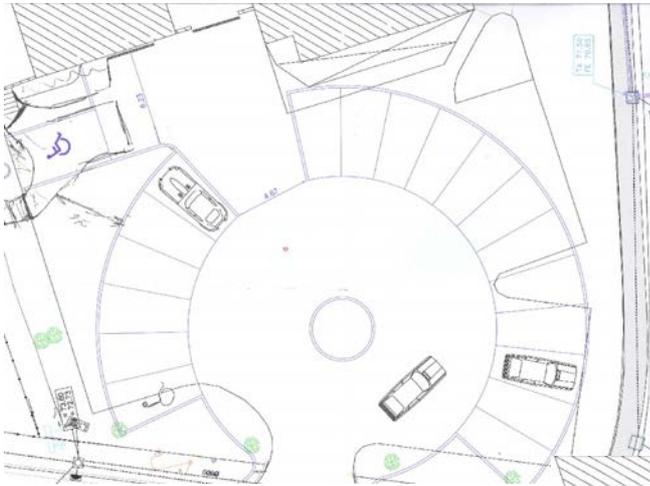
Lot n°1	Maçonnerie carrelage	D. BUREAU	17270 CLERAC
Lot n°2	Plâtrerie isolation	BOUDEAU VIECELI	17210 CHEVANCEAUX
Lot n°3	Plomberie sanitaire chauffage	C. LECARDEUR	17210 ORIGNOLLES
Lot n°4	Electricité	JY BEAU	17210 ST PALAIS DE NEGRIGNAC
Lot n°5	Peinture	A. COUTRAS	17270 CLERAC

Cimetière

Les travaux se sont terminés par la réalisation du columbarium et du jardin du souvenir avec rocaille de dispersion des cendres.

Il a été demandé aux employés communaux responsables des espaces verts de faire le nécessaire afin d'embellir et de donner un peu plus de caractère à ces deux réalisations minimales.

Aménagement place de la Gaîté



Deux variantes ont été proposées pour réaménager la place de la Gaîté. Dans les deux cas, cela augmente le nombre de places de stationnement. Actuellement, le parking contient 14 places.

➤ Première variante :

Elle est en forme de rond point et contient 19 places. L'avantage de cette solution est de permettre de conserver les espaces verts existants. L'inconvénient est sans doute l'aspect non pratique de stationnement, principalement lors de la sortie des véhicules qui converge vers le centre de la place et donc l'existence d'un risque de collisions.

➤ Deuxième variante :

Elle garde sa forme initiale et contient 23 places. L'avantage de cette solution est le nombre plus important de stationnement et son côté pratique. L'inconvénient réside dans le fait qu'il y a plus de travaux étant donné la nécessité de créer une entrée et donc enlever la végétalisation existante.

Le Conseil municipal a décidé de retenir la deuxième solution puisqu'elle propose plus de possibilité de stationnement. Par contre, certaines modifications seront apportées au projet



Lotissement les Prés de Réaux

La consultation a été lancée courant novembre concernant l'aménagement du lotissement.

Rue de Lesné

La consultation concernant l'aménagement de la rue de Lesné sera lancée courant décembre.

Repas des Aînés



Le 20 Novembre dernier à la salle des fêtes, la Municipalité invitait les Aînés de la commune . Ce repas a débuté par le traditionnel discours de bienvenue du Maire qui remerciait chaleureusement les convives présents et adressait une pensée aux absents .

Comme d'habitude le repas était préparé et servi par l'Auberge des lacs bleus, le pain et l'excellent dessert étaient fournis par notre boulangerie "le fournil de Clérac".

Cette année l'animation était assurée par la troupe des 1001 comédies musicales. Les

quatre chanteurs nous ont offert un superbe spectacle .

Tous les invités, un peu plus de 125 personnes ont apprécié et applaudi chaleureusement cette belle prestation .

Tous les ans à la même période ce repas est offert à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

Ce rendez vous est un événement important pour tous, c'est un moment de convivialité et de détente, alors venez nombreux et n'hésitez pas à venir vous inscrire à la Mairie .



Journée du Goût



Comme à l'accoutumée, la municipalité a voulu marquer la semaine du goût pour les enfants des écoles. A la cantine, ils dégustaient un repas plus festifs : moules—frites, fromage avec différentes sortes de pain et galette charentaise. Pendant ce temps, la classe de CM2, accompagnée de leur maître, découvraient un menu gastronomique : velouté de champignons de Paris, quiche aux fruits de mer, filet mignon de porc aux abricots, fondue de fruits de saison au chocolat. Le dessert fût de loin le plus apprécié de tous les mets !

Biens présumés vacants

Par arrêté du Maire en date du 01 octobre 2010, il est constaté que les immeubles désignés au tableau suivant :

Section et n°	Lieu dit	Contenance (m ²)
A 510	Nauve Sorcière	2 770
B 118	Les Grands Bois	508
C 1071	Patis de Chabot Sud	14
H 128	Le Débat	198
K 213	Normandree	181
K 465	Château Ouest	622
N 802	Frouin Sud	470

N'ont pas de propriétaire connu et que la taxe foncière y afférente n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans.

A l'expiration d'un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la mesure de publicité et si le propriétaire ne s'est pas fait connaître, l'incorporation dans le domaine communal fera l'objet d'un nouvel arrêté.

En conséquence, si vous êtes concerné par l'une de ces parcelles, veuillez prendre contact avec les services de la Mairie au 05 46 04 13 12 ou par mail à : clerac@mairie17.com.

Avis d'élagage

Des travaux d'élagage et abattage vont être entrepris sur le territoire de la commune en février 2011 pour la ligne 225kV Fléac - Montguyon et en mars pour la ligne 90kV Bessanges - Montguyon 2.

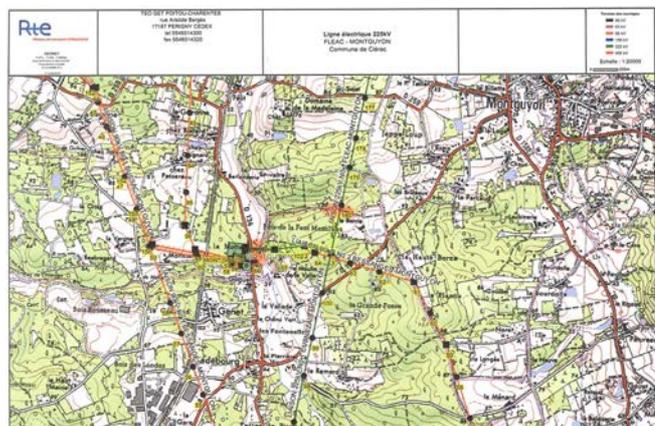
L'exécution de ces travaux a été confiée par le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité à l'entreprise LE NAOUR FRERES à Coursac (24).

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise citée di-dessus.

Sauf avis contraire du propriétaire, il pourra être procédé au gyrobroyage.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : Monsieur DUPUIS - Rue Aristide Bergès - 17187 PERIGNY CEDEX ou par téléphone au 05 46 51 43 81.

Les plans de zonage précisant le positionnement précis des lignes sont consultables en mairie.





Organisation de permanences sur les déchets

Des permanences se déroulent une demi-journée par mois afin d'apporter une information de proximité aux usagers sur le tri des déchets.

Chaque personne pourra ainsi avoir des informations sur le tri sélectif, le compostage et les autres actions menées en faveur du tri et de la réduction des déchets. Les usagers non encore équipés pourront également récupérer un composteur, ou se réapprovisionner en sac de pré-collecte pour le tri sélectif.

Permanences :

- **Mirambeau** : 1er lundi après-midi de chaque mois à la mairie,
- **Chevanceaux** : 2ème vendredi après-midi de chaque mois à la mairie,
- **Jonzac** : Tous les vendredi (toute la journée) à la Communauté de Communes,
- **St Genis de Saintonge** : 2ème jeudi matin de chaque mois à la mairie,
- **St Germain de Lusignan** : 3ème lundi matin de chaque mois à la mairie,
- **Archiac** : 3ème lundi de chaque mois à la mairie,
- **Montguyon** : 3ème mercredi matin de chaque mois à l'office de tourisme,
- **St Aigulin** : 3ème jeudi matin de chaque mois à la mairie,
- **Montlieu la Garde** : 4ème mercredi matin de chaque mois à la Maison de la Forêt.



La qualité du tri

Il a été constaté une forte diminution de la quantité de verre collectée. Les équipes de collecte des ordures ménagères ont également remarqué la présence de verre et de carton dans les bacs et les sacs poubelles. Ces erreurs de tri conduisent chaque année à une dépense de plus de 250 000 €. Pour éviter ce gaspillage, la communauté de Communes accentue sa vigilance sur le tri. A compter du 1er novembre 2010, les équipes de collecte refuseront les sacs et les bacs privés et noteront les adresses de ces refus. Les bacs de regroupement feront également l'objet de vérifications. Un agent de la communauté de communes rendra visite aux foyers concernés afin de les sensibiliser au geste de tri.

Réduisons nos déchets

La publicité prend une part importante dans notre boîte aux lettres.

Réduisons donc la production d'imprimés non adressés.

Collez l'autocollant « STOP PUB » sur la boîte à lettre, cette action permettra de ne plus recevoir de publicités mais uniquement les informations des collectivités locales.

Cet autocollant peut être retiré auprès de la Mairie.



Des gestes essentiels de préservation de la planète pour les générations futures...

Saintonge Boisée Vivante

LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN CHARENTE-MARITIME (PDEDMA 17)

Depuis 1993, la loi oblige les départements à se doter de plans d'élimination des déchets ménagers et autres déchets non dangereux, afin d'atteindre les objectifs énoncés dans la loi pour :

prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets,
organiser le transport des déchets en le limitant en distance et en volume,
valoriser les déchets par réemploi, recyclage,
assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique,
des opérations de production et d'élimination des déchets.

La commune de Clérac reçoit depuis quatorze ans une bonne partie des déchets ménagers de Charente-Maritime mais également presque pour moitié, des déchets en provenance de Gironde et d'Aquitaine. L'activité d'enfouissement doit cesser en 2015. Ce qui signifie qu'il reste cinq ans pour créer un autre site dans notre département, ce qui est très court.

En Charente-Maritime, le premier PDEDMA a été approuvé en 1996, puis jugé très insuffisant par le ministère, notamment pour les objectifs de recyclage. Le préfet a donc été mis en demeure de réviser ce plan en 1998. Depuis cette période il ne s'est pratiquement rien passé à part un bras de fer entre la préfecture, qui voulait transférer ses compétences au conseil général, et ce dernier qui n'en voulait pas. Finalement le ministère a arbitré en désignant la préfecture comme responsable de la procédure. Le préfet a donc constitué une commission consultative qui participe à la révision du PDEDMA et dans laquelle notre association peut siéger après sollicitation en bonne et due forme auprès du préfet. La commission a été réunie le 18 juin 2010 à La Rochelle (41 personnes autour de la table) et Saintonge Boisée Vivante était représentée par la présidente et la vice-présidente (C.N.Pickmann et A.Billaud)..

A la suite de cette réunion, un groupe de travail s'est constitué au sein de notre conseil d'administration pour suivre ce dossier et réfléchir aux propositions que SBV pourrait apporter à la commission. Dans un premier temps et après examen des documents fournis par les services de l'Etat, il ressort que toutes nos propositions doivent être cohérentes avec l'objectif n°1 de la réduction de la production des déchets qui passe par une optimisation du recyclage matière et du traitement séparé des déchets organiques (dits aussi fermentescibles : déchets verts, restes de repas, épiluchures...).

Pour cela il faut absolument **limiter au maximum dans le département**, les installations dont la rentabilité est directement liée aux tonnes de déchets traités et qui sont en général les filières de prédilection des industriels des déchets (incinération, enfouissement et depuis peu le « tri mécano biologique »). Dans ce contexte l'implantation d'une très grosse unité d'incinération dans le secteur de Surgères doit être combattue.

Il faudra aussi que le plan s'intéresse aux problèmes de la collecte, directement liée aux choix des filières de traitement retenues dans le plan car de bons résultats pour la filière tri/recyclage sont indissociablement liés à l'organisation des collectes : par exemple, le système de la « pesée-embarquée » qui concerne la collecte des déchets non recyclables : chaque foyer dispose d'une poubelle équipée d'une puce électronique permettant d'enregistrer le poids du contenu ; chacun paye donc selon le poids de déchets ultimes qu'il produit et non selon la taille de son habitation. Ce dispositif s'accompagne d'une collecte des déchets triés propres et secs (= ce que nous mettons dans les bornes jaunes et bleues, emballages, papiers, journaux) ainsi qu'une collecte des déchets fermentescibles, ces deux dernières collectes n'étant pas facturées aux foyers. Ce dispositif est motivant pour trier un maximum de déchets recyclables et a déjà fait ses preuves dans la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace (80% des déchets des ménages partent au recyclage et 20% en décharge ou en incinérateur).

Mentionnons le particularisme de notre département qui entraîne des problèmes liés à sa configuration (étirée verticalement) et à une façade maritime sur presque toute sa longueur ouest qui engendre un tourisme estival très important augmentant considérablement la population pendant les mois d'été, et donc la quantité de déchets produits. Si le choix d'un dispositif de collectes séparées jumelées aux filières de recyclage peut paraître difficile dans un tel contexte de populations de passage, il est cependant possible, si on l'accompagne de pédagogies et d'incitations diversifiées selon le mode d'hébergement choisi par les vacanciers (campings, hôtels, gîtes et autres locations). La réussite de tels dispositifs pourrait représenter un atout de plus pour l'image du tourisme en Charente-Maritime.

De toutes façons, que ce soit sur le littoral ou dans les campagnes de l'intérieur, il faudrait partir de deux principes, chers à Dany Dietman (maire de Manspach et précurseur de la pesée-embarquée) :

nos poubelles restent des réservoirs de matières premières

on doit valoriser les efforts de tri des citoyens



Le groupe de travail de Saintonge Boisée Vivante continue de réfléchir pour pouvoir apporter des propositions plus concrètes. Toute personne intéressée par ce travail, ou porteur d'idée peut nous contacter.

Le CNIID* a élaboré un guide, prioritairement à destination des élus, comme outil d'aide à la réflexion et à la mise en œuvre en matière de gestion des déchets. Les personnes intéressées peuvent le commander contre un montant de 10 €.

*DREAL : Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

*CNIID : Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets

LA PROCEDURE CONTRE L'ARRÊTE DU 30 MAI 2008

Cet arrêté préfectoral prolongeait de pratiquement deux ans, le délai déjà accordé dix-huit mois avant à Sotrival pour cesser d'exploiter la plate-forme de traitement des mâchefers sur le site de Clérac. SBV avait déposé un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers en considérant que la prolongation de l'activité augmentait d'autant les nuisances d'une installation qui fonctionnait sans les prescriptions imposées par un « vrai » arrêté d'autorisation en bonne et due forme.

Après l'audience du 25 mars 2010 à l'issue de laquelle le Rapporteur public concluait à l'annulation de l'arrêté attaqué, nous attendions une confirmation par le jugement du 22 avril suivant. Et bien, c'est tout l'inverse qui s'est produit, puisque le Tribunal a finalement rejeté notre requête en s'appuyant sur des motifs très contestables. Nous avons donc décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux, procédure qui doit être portée par un avocat. Nous avons aussi écrit à la Commission Européenne pour manquement de l'Etat français.

Il ne s'agit pas d'un acharnement de notre part, mais d'une inquiétude concernant la santé publique :

en effet, en l'absence de demande d'autorisation, d'étude d'impacts, d'enquête publique et d'autorisation en bonne et due forme, l'installation a été exploitée sans encadrement légal. Cela veut dire par exemple que l'exploitant n'a eu et n'a aujourd'hui aucune obligation de rechercher et de mesurer les émissions polluantes provenant de la plate-forme des mâchefers, que ce soit dans l'air, dans l'eau ou dans les sols. Ce déchet contenant des dioxines, il nous paraît particulièrement important de vérifier que les pâturages proches de l'installation et sur lesquels s'alimentent des bovins, n'ont pas été pollués par ces substances dangereuses qui se concentrent dans les tissus graisseux, contaminant ainsi la chaîne alimentaire.

Suite au prochain numéro ?

CLIS de CLERAC

Réunion de la CLIS le 10 mai 2010 : le tonnage annuel autorisé a été dépassé avec l'autorisation du Préfet (demande de prise en charge des déchets provenant du pays des Vals de Saintonge). La proportion de DIB* enfouis est en augmentation et pourtant le centre de tri de DIB (autorisé en 1998) n'a toujours pas vu le jour ; la raison ? Ils seraient triés à la source mais surtout « *leur taux de valorisation s'est effondré en raison de la crise économique* » (extrait du PV officiel de la réunion) ; le « tri » se fait entre incinérables ou non. On se moque de qui ? Des modifications légales quant à l'étanchéité des casiers ont nécessité une étude conduisant à accepter la poursuite de l'exploitation sous réserve d'une analyse mensuelle de certains paramètres. Un peu plus de 20% des lixiviats sont traités sur le site, et le reste est traité en externe. Quant aux différents résultats d'analyses des eaux, c'est toujours les mêmes demandes de notre part concernant certaines augmentations en aval du site, et toujours les mêmes réponses sans explications pertinentes ni de la DRIRE ni de l'exploitant ! Pour les analyses biologiques dans le Placrin (le ruisseau exutoire des rejets) le représentant de la fédération de pêche propose que les prochaines analyses soient effectuées par la fédération.

POST SCRIPTUM

Un projet d'arrêté complémentaire est à l'étude en préfecture concernant la surveillance des eaux rejetées par les industries au milieu naturel. Apparemment, il s'agit de se mettre en conformité avec l'application de la directive européenne d'octobre 2000, dite DCA (Directive Cadre sur l'Eau), mais y aurait-il en plus une inquiétude particulière de la préfecture sur les impacts des activités de Sotrival sur les milieux aquatiques ?

Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais

Conséquence de la tempête subie en décembre 1999, l'ASL créée en mars 2002 regroupe aujourd'hui 83 adhérents.

Grâce aux subventions accordées jusqu'en 2009, elle a pu procéder au nettoyage des parcelles et à la reconstitution du boisement sur une surface de 470 ha.

Telle est la vocation initiale de l'ASL, mais son activité ne s'est pas limitée là.

Une démarche a été entreprise qui a permis de sélectionner, pour mieux les valoriser, les bois restant sur les parcelles sinistrées. Cette action a été rendue possible par l'implication d'un partenaire financier bénéficiant d'une exclusivité et qui règle directement le bûcheron, le débardeur et le propriétaire. L'ASL assure un rôle de coordination, mais n'intervient absolument pas financièrement. Ce sont quelques 12 000 stères de bois qui ont été traités de la sorte.

Le foncier a été réaménagé sur une surface totale de 180 ha essentiellement par des échanges amiables entre propriétaires adhérents.

Deux chemins communaux situés à Reveilleau et à la Grosse Borne ont pu être repositionnés et alignés.

Sollicités par l'INRA Aquitaine, nous avons mis à leur disposition une plate-forme de 3 ha 30 environ section K au lieu dit Canton des Fourchettes pour la réalisation d'essais sur différents types de pins maritimes de nouvelles générations. Ces plantations font l'objet d'un suivi de croissance régulier par l'INRA. Une clôture grillagée financée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente Maritime et mise en place par l'ACCA de Clérac assure la protection de cette plate-forme contre les dégâts pouvant être causés par les grands gibiers.

Une régularisation est lancée au niveau administratif concernant 2 pistes forestières qui se sont substituées sur le terrain aux anciens chemins communaux de Château à Moindron et de Château au Canton du Loup. Cette opération concerne des propriétaires forestiers adhérents de l'ASL et non adhérents de l'ASL.

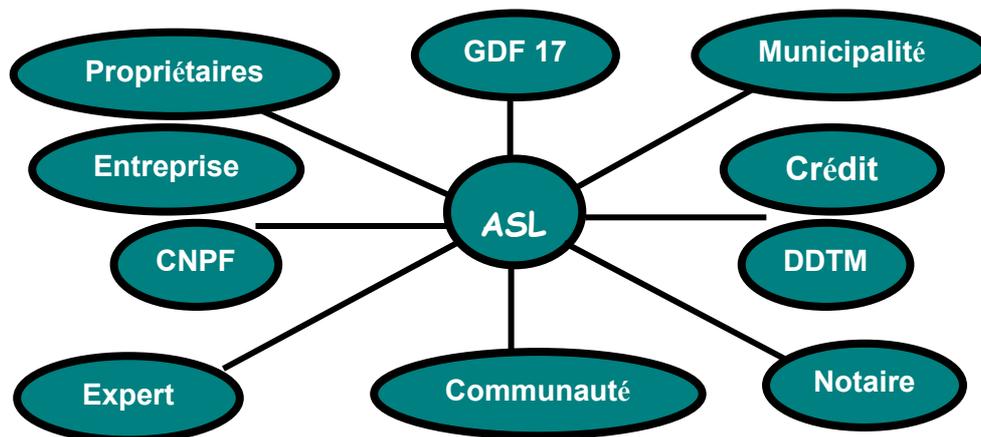
Dans le cadre de la filière bois-énergie, nous poursuivons une étude sur la plaquette de bois avec pour objectif de réduire les coûts du 2^{ème} dépressage sur les semis de pins.

Depuis le lancement du projet de ligne LGV, nous avons consacré énormément de temps pour préparer et participer aux nombreuses réunions. Ce sujet est très important puisque la ligne traversera le massif forestier sur 11 km. Nous devons donc être particulièrement vigilants et examiner en détail les différents problèmes qui se présentent afin d'aboutir à des compromis équitables.

Liée à la LGV, une ligne électrique de 400 000 volts destinée à l'alimentation de la base de travaux de Clérac va affecter elle aussi le massif forestier sur une longueur de 3,500 km environ et une largeur moyenne de 90 m. Après notre expérience acquise sur la LGV, nous préparons des propositions afin de limiter les impacts de ce projet : examiner la topographie pour adapter la hauteur des supports aux différentes essences forestières, réduire la largeur stérile sous la ligne en reboisant de part et d'autre avec des feuillus (châtaigniers, robiniers...), aménagement des zones humides, prise en charge de l'entretien de la largeur stérile sous la ligne et des interlignes des plantations et indemnités.

Nous menons également une réflexion sur l'utilisation de feuillus : taillis, châtaigniers, robinier (faux acacia). Cela entraîne la prise en compte de différents éléments : analyses de sols, visites des terrains, informations sur les essences les mieux adaptées, perspectives du marché pour l'utilisation des bois.

TOUTE CETTE ACTIVITE N'A PU SE DEVELOPPER QUE GRACE AUX RELATIONS QUE NOUS ENTRETENONS AVEC



Association Tarot Sud Challenge du Sud Saintonge

L'association « Tarot Challenge du Sud Saintonge » est enregistrée à la sous-préfecture de Jonzac depuis 2003, mais existait depuis bien plus longtemps sous une autre structure créée au siècle dernier par des amoureux du tarot.

Elle a pour but d'aider les associations à organiser des concours de tarot, même celles n'ayant rien à voir avec ce jeu si passionnant pratiqué par beaucoup de personnes, mais surtout à la maison.

Parallèlement à ces tournois, le TCSS établit un classement annuel de tous les concours organisés, et lors de l'assemblée générale de juin, les joueurs ayant participé à au moins la moitié sont récompensés, avec divers lots.

La saison débute le premier samedi de septembre, pour se terminer mi-juin. Cela représente plus de 40 concours qui ont lieu chaque samedi en sud saintonge, mais aussi en nord gironde, et même depuis 2 années maintenant, en banlieue périgourdine.

Pour mettre un peu d'argent dans sa caisse, le TCSS organise pour son compte perso, avec le concours généreux du foot de La Clotte, quelques journées tarot à Clérac.

Le prochain aura lieu le samedi 08 janvier 2011 ,le premier de 2011, où les joueurs auront le loisir de se souhaiter une bonne année.

Un concours l'après-midi + un le soir seront au programme, avec un repas pris en commun sur place.

Les prochaines organisations à Clérac seront le samedi 19 février, le samedi 02 avril, avant l'assemblée générale, prévue le samedi 18 juin.

Le TCSS, avec à sa tête la présidente Cathy CHAUVET lance un appel à tous les joueurs de tarot « maison » qui n'ont pas encore franchi le pas, afin qu'ils se joignent à lui pour participer aux concours. Le meilleur accueil et la tolérance pour les débutants vous seront réservés.

Renseignements au 0659141827.



Comite des fêtes de Clérac

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 5 Décembre 2010, en présence du Maire, Guy PASQUET, et de notre presse locale. Le bilan global est positif car la participation aux différentes animations est très bonne, ce qui pour nous reste important et motivant. Nous avons ouvert ce calendrier des animations avec la soirée choucroute du 13 Mars, soirée organisée avec nos amis du foot. Bonne participation à cette manifestation dans une ambiance digne des chaleurs Bavaroises animée par l'orchestre Destination Mark Hauser et ses 8 musiciens, un super orchestre pour faire danser 250 convives, une réussite à poursuivre.

Pique nique du 3 Juin : le village des Bertrands nous accueillait et nous avons planté le Tivoli dans le pré de la famille GIRARD car le temps était maussade, mais agréable journée passée à la campagne en compagnie de nombreux participants. Une visite préparée par Jean-Philippe Bernard a été improvisée, avec un bon guide, Dominique Maurel, sur les vestiges du Château de Louvrignac. Merci aux habitants du village pour l'accueil et l'organisation. Le 3 Juillet, « les **20 ans** » de la journée plein air étaient organisés. Un événement de grande réussite, toutes les associations de la commune ont travaillé ensemble pour cette belle journée où plus de 50 bénévoles ont oeuvrés. Un soleil très chaud, du monde à gogo, une place recouverte de tivolis pour accueillir plus de 700 couverts le soir pour le repas concert avec les **Binuchards**, clou de la soirée. Au cours de la journée, des animations étaient proposées pendant que sur l'immense broche se dorait une vingtaine de Jambons sous l'oeil de notre maître **Charlot** et de son apprenti **Patrice**, nos invités se léchaient les doigts pour ne rien perdre Heum ??? quel bonheur ! Eh oui quel bonheur de se retrouver pour de tels instants magiques !!!!! Merci à vous tous, public, municipalité, associations, chasse, pétanque, foot, comité des fêtes, merci à tous nos commerçants pour les inscriptions, merci à tous les fournisseurs de matériels, à la presse locale, et à toutes les personnes qui spontanément nous ont donné un coup de main. Que dire, sinon que nous avons réuni sur une journée l'équivalent de notre population sur la place, pour faire la fête. Bravo, bravo !!!

Fête foraine des 3, 4, 5 Septembre : Vendredi soir, le marché nocturne était animé par le groupe musical **Come Prima**, aux rythmes des spécialités culinaires de nos commerces ambulants, avec en prime un temps agréable. samedi, plusieurs animations étaient à l'ordre du jour. D'abord, la course cycliste a eu lieu avec un peloton de très bon niveau. Ensuite, le concours de pêche au plan d'eau était organisé par nos amis de l'Acca. Enfin, le feu d'artifice, tiré à l'étang, a attiré beaucoup de monde suivi de la soirée rock animé par le groupe **Soca-rock**, un groupe de Chevanceaux plein de talents. Dimanche, le vide grenier avec des exposants tous ravis de cette affluence de Trouvailles et de Fouille en tout genre !!!!!. Cette année, le beau temps était avec nous.

Après toutes les animations, le compte d'exploitation reste serein, ce qui permet de préparer de futures manifestations. Pour réaliser tout cela, c'est une équipe qui travaille au quotidien, souvent dans l'ombre, mais dans la bonne humeur !!! Cependant c'est avec tristesse que nous avons perdu Jean-Nöel Chargé, Nono pour les intimes. Un garçon encore parti trop vite rejoindre les siens. Nono était quelqu'un de très généreux, très impliqué dans les diverses associations, une figure, un visage qui va nous manquer. Au revoir Nono et merci. Au sein de l'équipe, trois personnes sont désireuses de nous rejoindre, bienvenue à elles.

Beaucoup de personnes nous soutiennent pour réussir nos différentes manifestations, la municipalité, l'Acca, le foot, la pétanque, nos commerçants, artisans, industries, la presse locale, et toutes les personnes bénévoles habituées de notre association. Un clin d'oeil tout particulier aux neveux d'Henriette Nau pour nous avoir prêté le local où tant de souvenirs sont encore présents, merci à vous **public** qui venez très nombreux pour faire la fête. A vous tous, nous vous remercions vivement.

Bientôt 2011. Des projets de festivités pointent à l'horizon, et nous pensons organiser une Soirée Bavaroise en Mars ou Avril, avec des surprises. Pour le calendrier des autres festivités, un pique nique sera organisé dans un autre village à choisir, car beaucoup sont candidats. La fête Plein Air du 3 Juillet avec de nouveaux thèmes qui sont encore dans les tuyaux. La fête foraine des 3, 4, 5 Septembre avec son marché nocturne, son vide grenier ou sa nouvelle formule, des nouveautés et des surprises à venir. Une soirée à thème, et une soirée Théâtre sont aussi au programme. Nous vous informerons sur l'avancement des festivités, pour faire de notre village un lieu de convivialité entre tous, afin de continuer **à faire la fête**.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et tous nos meilleurs voeux pour l'année 2011. A bientôt.

Association scolaire

Le bureau est composée de :

- Présidente : Mme PEREIRA Fernanda
- Vice-présidente : Mme RENOM Séverine
- Secrétaire : Mme COUGUILLE Céline
- Secrétaire adjointe : Mme QUELARD Corinne
- Trésorière : Mme GODICHAUD Christelle
- Trésorière adjointe : Mme POT Stéphanie

Les manifestations :

Il y a eu la vente des calendriers scolaires et des bulbes. Ces dernières ont été un grand succès, et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce succès. Le bénéfice de la vente des bulbes va permettre d'offrir aux enfants la sortie au cirque Arlette GRUSS à BORDEAUX.

Le 13 Novembre 2010 a eu lieu la bourse aux jouets. Merci pour tous vos dons.

Le 15 Décembre 2010, l'association organise un atelier pâtisserie. Les enfants de l'école de CLERAC vont confectionner des pâtisseries qui seront mises en vente le jour du marché de Noël.

Le 17 Décembre 2010 se tiendra le marché de Noël.

Le 12 Mars 2011 aura lieu le loto.

Et pour finir l'année, le 26 Juin 2011, nous verrons nos enfants se produire et s'amuser lors de la kermesse.

Tous les bénéfices récoltés permettront de financer des sorties culturelles, cinématographiques, etc... pour les enfants.

Les remerciements :

Les membres de l'association tiennent à remercier toutes les personnes qui ont participé généreusement à toutes les manifestations de l'école, ainsi qu'à Madame GERON pour toutes ces années à la tête de l'association scolaire de CLERAC.

Bonnes fêtes de fin d'années à tous et Bonne année 2011

Anciens Combattants



Cette année la cérémonie commémorative du 11 novembre s'est tenue sous une pluie glaciale. Malgré cela l'assistance a bravé le mauvais temps pour écouter les messages de paix prononcés par le Maire, Guy Pasquet, et le président de l'Amicale des Anciens Combattants de Clérac, Jean Claude Noinin.

Les enfants et les enseignants de l'école de Clérac ont déposé leurs bouquets de fleurs au pied du monument aux morts avant de chanter la Marseillaise. Le Prési-

dent de l'Amicale, Jean-Claude Noinin, les a remerciés chaleureusement pour leur prestation ainsi que les quatre clairons de Clérac et les porte-drapeaux qui ont marqué le tempo de la cérémonie.

La fin de la cérémonie fut clôturée par la remise de la médaille au titre de la reconnaissance de la Nation à Monsieur Roger Bastard (voir photo) et par un pot de l'amitié bien au chaud à l'intérieur de la salle des fêtes.





Le COSM du Lary



Ce club est la fusion de deux clubs de foot le FC du Lary, Orignolles-St Martin d'Ary et l'US de Clérac, le président est Jean-Marc AUDOIN. Il est entouré et aidé par un groupe de dirigeants et de bénévoles actifs. Pour la saison 2010-2011, le club a un effectif

de 130 licenciés dont 60 enfants âgés de 5 à 18 ans.

La nouvelle couleur des maillots est le bordeaux, le siège social se trouve à la salle des associations de Clérac.

Les matchs se disputent à Clérac et Orignolles, les entraînements des équipes seniors se déroulent le mardi et le vendredi soir à Orignolles sous la houlette de Christophe Peyremole.



Tous les mercredis, les entraînements des jeunes licenciés se déroulent sur le stade de Clérac et sont assurés par Bruno Géron.



Tous les dimanches, de nombreux supporters viennent soutenir nos équipes.

Nous avons le soutien des entreprises locales pour le financement de nos équipements, ainsi pour cette saison, les entreprises Michel Rousselot et Stéphane Grolier ont offert nos nouveaux maillots !

Nous avons aussi le soutien de nos communes par

le biais des subventions accordées.

Nous organisons également de nombreuses manifestations au sein de nos communes.

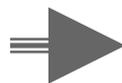
Actuellement, nos équipes occupent les hauts de tableaux, la saison a formidablement bien débuté pour tous !

Si vous êtes intéressés par la pratique du foot, contactez notre association.



Légende des photos :

1. Equipe A 3° division,
2. remise de maillots et équipements par les transports Rousselot d'Orignolles et Grelier de St Martin d'Ary, lors du repas d'automne le 23 octobre à la salle des fêtes de Clérac,
3. Jeunes U 6,7,8 et 9,
4. Equipe B 4° division,
5. Equipe C 5° division



Bibliothèque Municipale

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents est libre, **gratuits** et ouverts à tous.

Les **horaires** d'ouvertures sont :

Mardi et Jeudi : 16h30 à 18h30

Samedi : 10h à 12h

Deux ordinateurs avec accès à **Internet** sont à votre disposition. Une participation financière de 0,15 euros par page imprimée vous sera demandée.

N'oubliez pas **la navette** : elle passe une fois par mois pour nous apporter des documents (20 max.), n'hésitez pas à nous faire part de vos demandes.

L'animation « **Bébé lecteur** » (enfants de 9 mois à 3 ans) sera proposée autour d'un tapis de lecture à partir de Février 2011.

Si vous êtes intéressés, ou si vous voulez des renseignements, adressez-vous à la bibliothèque pendant les heures d'ouvertures.

Choix thématique :

Une valise de CD sur « Django Reinhardt » sera à votre disposition de février à avril 2011.

Exposition : Le thème du « loup » du 10 mars au 31 mars 2011.(Publics jeunes)

L' Association « Livr'Anim » qui regroupe plusieurs bibliothèques dont Clérac vous propose **le salon du livre** sur le thème de la BD à Chevanceaux le Dimanche 10 avril 2011.

Dans le **petit journal** de la bibliothèque, qui paraît deux fois par an (printemps/été, automne/hiver), vous découvrirez les titres, les noms d'auteurs, les sujets et résumés.

Les enfants des **4 classes de l'école** fréquentent les locaux pendant le temps scolaire sous forme d'animations collectives ou pour des consultations et lectures plus individualisées.

Les objectifs sont d'encourager, former, entretenir, développer le goût de la lecture mais aussi de partager un moment de plaisir collectif et d'amener l'enfant à avoir envie d'emprunter.



Rencontre dédicace

Le samedi 27 novembre de 15 h à 17 h, une rencontre avec l'auteur : Stéphane Marais pour son oeuvre " Voyage au coeur de l'Aunis et de la Saintonge " a été organisée



Contact

Tel : 05.46.70.07.78

E-mail : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée



Une œuvre de
Guylène Mallet

Saison 2010

Le Musée a ouvert ses portes à de nombreux visiteurs, au total 757. Parmi les visiteurs, on peut citer les membres de l'association le Bar-rail, les élèves du lycée agricole de Barbezieux, dix personnes de la maison de retraite de Montlieu la Garde, un groupe de la maison familiale de Chevanceaux. Petits et grands ont pu y découvrir les métiers d'antan à l'aide tant des objets pré-

sentés que des écrans interactifs, le tout dans un cadre agréable.

Renouvelons nos remerciements à la chorale « Au Chœur du Lary » et aux habitants de Clérac qui ont

participé à « la nuit des musées ». Redisons encore un chaleureux merci à Claire Grilleau pour le superbe don de ses porcelaines, toujours très admirées des visiteurs.

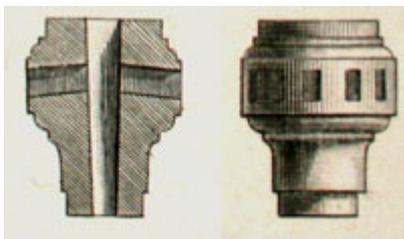
Cette année, les journées du patrimoine des 18 et 19 septembre ont accueilli plus de 110 personnes. A cette occasion, Guylène Mallet, artiste peintre, a honoré le musée de sa présence afin de rencontrer le public pour expliquer ses œuvres qu'elle a eu la gentillesse de mettre à disposition dans le cadre des expositions temporaires.

Prévision 2011

Le Musée accueillera une nouvelle exposition en provenance du château du Taillan avec l'aimable prêt de tableaux peints par Madame Alberte VAL-LAEYS. La nuit des musées du 14 mai et les journées du patrimoine seront les occasions de vous proposer des animations. Rendez-vous donc en 2011 pour découvrir ou redécouvrir le musée.

Au fil des visites...

Le charron



Moyeu

Un métier presque oublié aujourd'hui et pourtant si important autrefois. Il jouait un rôle essentiel pour permettre à chacun de se déplacer et de s'aider du bétail dans le travail des champs. Son travail consistait à construire des charrettes, chars, tombereaux et brouettes. Le principal matériau utilisé est le bois. Le charron choisit le bois en fonction des pièces à réaliser, il est un bon observateur

des arbres qu'il choisit. Le chêne, l'orme, le frêne sont l'essentiel des essences retenues pour travailler.

Après avoir laissé sécher le bois pendant quatre ou cinq ans, le charron entame ses travaux à l'aide de différents outils. Le plus délicat étant la fabrication des roues. Le moyeu est dégrossi à la hachette et fini au ciseau à bois, le trou de l'axe est fait au moyen de tarières. Les rayons sont ajustés à la plane. L'assemblage est délicat.



Plane



Quelques outils utilisés :

Tarières : outils servant à percer et aléser des trous de grande dimension dans les jantes et les moyeux des roues.

Plane : outil ayant la même fonction qu'un rabot, servant à aplanir le bois.

LE MUSÉE EST OUVERT DU
1^{er} MAI AU 31 OCTOBRE 2010

Mardi et mercredi

De 14H à 18H30

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche

De 10H à 12H et De 14H à 18H30

Culture et loisirs

Rosie Volt

Le 03 août, Clérac a accueilli une bien singulière bergère tyrolienne. Rosie Volt, descendue de ses alpages pour rencontrer l'Amür de sa vie ne s'y est pas trompée. C'est bien chez nous qu'elle a pu « lâcher la bête » et trouver l'âme sœur dans le public. Tout le monde a cru qu'elle était réellement accompagnée de ses chèvres lors de son arrivée, tant l'im-



tation était parfaite. Le spectacle clownesque de cette soprano de la montagne a amusé petits et grands pendant une heure de délire et de bonhür. Tout feu tout flamme, elle a chanté à gorge déployée le grand air de la montagne puis jeté son dé-

volu sur un pauvre spectateur, très intimidé par les assauts répétés de la belle (en fait, au cas où certains en douteraient encore, son compagnon dans la vie ... et qui est très bon comédien.). Daphné Clouzeau, alias Rosie Volt, est passée par l'école de clown mais est au départ chanteuse lyrique et ethnique et formatrice de théâtre, de chant et de clown depuis 1995.

« Yololohoudi ... »





CLERAC A LA VEILLE DE LA REVOLUTION

A la veille de la Révolution française, les confins du sud de la Saintonge et du nord de la Guyenne sont parmi les régions les plus pauvres de France. Les guerres de religions au XVI^e siècle, la Fronde et les révoltes fiscales au XVII^e siècle, et enfin le refroidissement du climat au XVIII^e siècle ont réduit à néant les efforts de reconstruction entrepris à la fin du XV^e siècle par les seigneurs et paysans locaux : « la quantité de terres incultes est considérable...des landes incultes, des déserts, des fougères », note le voyageur anglais Arthur Young après avoir traversé la région en août 1789. La paroisse de Clérac n'échappe pas à la règle.

Un pays de landes

Le paysage est alors très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Pas de forêts de pins, mais une vaste lande d'ajoncs, genets et bruyères, avec quelques taillis de chênes sur les pentes mieux drainées, et des prairies dans bas fonds humides (les nauves) près des ruisseaux. Clairsemées dans cette lande à taillis où pacagent moutons et brebis, des clairières, autour des villages, accueillent quelques cultures de céréales (blé, orge, seigle, et depuis peu, maïs, appelé « blé d'Espagne »). Les récoltes sont irrégulières, parfois insuffisantes, en raison des froids exceptionnels de l'hiver et des sécheresses d'été.

Le blé est transformé en farine dans les trois moulins du Lary : la Valade, Gadebourg et Teurlay.. A Teurlay, à côté du moulin à blé installé sur le Lary, un petit moulin à huile aménagé sur le Fau-rien, transforme les noix en huile.

La vigne, jusqu' alors totalement absente, commence à faire son apparition, et une partie du vin est déjà distillée pour fabriquer de l'eau de vie

Pour survivre, et pour se procurer l'argent nécessaire au paiement des diverses impositions, les Cléracais doivent donc trouver des ressources complémentaires. La fabrication de toiles(à partir de la laine des moutons et des fils de chanvre cultivé sur les meilleures terres près des maisons), et le tannage des peaux de moutons et de brebis (en particulier à Réservat) fournissent tissus et cuirs qui sont ensuite vendus dans les foires locales (dont celles de Bèdenac, créées au XVII^e siècle par la reine Anne d'Autriche, lors de son passage dans la paroisse) .

Par ailleurs, les habitants tirent aussi profit des ressources du sous sol. De l'argile rougeâtre, des bas fourneaux permettent d'extraire du minerais de fer que des forgerons transforment en outils agricoles. Avec l'argile blanche, on fabrique quelque poteries. Et le sable de surface alimente une verrerie installée à la Gélie.

Et, pour être complet, il faut ajouter une autre source de revenu : la mise en nourrice dans de nombreuses familles paysannes des enfants trouvés de l'hôpital Saint Louis de Bordeaux. Arrivés à Clérac alors qu'ils n'ont que quelques jours, beaucoup meurent au cours de leur première année. Mais quelques uns survivent. Dès qu'ils ont atteint l'âge de 5 ans, ils retournent à Bordeaux, d'abord à l'hôpital Saint Louis où des religieuses leur assurent un rudiment d'instruction ; puis à 9 ans, ils sont envoyés à l'Hôpital de la Manufacture (en fait un vaste atelier, dans lequel ils exercent diverses activités manuelles) ou embarqués de force dans des bateaux pour peupler les colonies françaises du Nouveau Monde.



CLERAC A LA VEILLE DE LA REVOLUTION

Suite...

Un genre de vie modeste

Située aux limites entre la France des parlers d'oïl et celle des parlers d'oc, Clérac est écartelé entre le nord et le sud de la France. Si la paroisse fait partie de l'évêché de Saintes, le curé et le prieur sont nommés par l'abbé de l'abbaye de Guitres, qui elle relève, de l'évêché de Bordeaux. Clérac est situé dans la généralité de La Rochelle dont l'intendant est chargé de collecter les impôts royaux ; mais, pour les recours en justice, les habitants doivent en référer à la sénéchaussée de Libourne et au parlement de Bordeaux. Cet écartèlement entre nord et sud (qui n'a pas totalement disparu aujourd'hui) complique et entrave la vie des Cléracais .

Nommé par l'abbé de Guitres, le curé de Clérac, à la différence de nombreux autres prêtres de l'époque, réside dans sa paroisse. Aidé d'un sacristain pour les cérémonies religieuses et d'un « fabriqueur » pour la gestion matérielle de l'église, il tient les registres d'état civil et s'occupe de l'instruction de ses paroissiens (obligatoire depuis le règne de Louis XIV) : assez nombreux sont les Cléracais capables de signer leur acte de mariage. Depuis 1755, le curé est François de La Faye d'Ambérac, apparenté à la famille des Caillères. Il vit essentiellement du versement par les habitants de la moitié de la dîme (soit un peu plus de 1200 livres par an).

Le Bon Geste... en Haute-Saintonge

En ce moment, nous collectons 10 kg de verre par habitant sur une année dans les sacs de déchets domestiques.

Stoppons dès aujourd'hui un gaspillage de : **250 000 € par an**

Mieux trier, c'est mieux dépenser

Mieux trier, c'est mieux recycler

le bon geste...

- Je dépose dans les colonnes à verre : Bouteaux et pots, Bouteilles et pots de boissons.
- Je ne dépose pas dans les colonnes à verre : Verres et tasses, Ampoules.

Haute-Saintonge RECYCLONS-LE !

Logos: Haute-Saintonge, Communauté d'Agglomération de Haute-Saintonge, Agglomération de Haute-Saintonge

Depuis le début du XVI^e siècle, le prieur n'habite plus à Clérac. L'abbaye de Guîtres a concédé le domaine du prieuré (« une pièce de terre d'environ un journal où il y a une maison, jardin et puits joignant le cimetière ») à une famille de laboureurs, les Massias (ou Mathias) qui le possède encore en 1789. Le prieur, du nom de Richer, touche l'autre moitié des dîmes.



La plus grande partie de la paroisse de Clérac fait partie de la seigneurie de Montguyon. Suite à la ruine de la branche des La Rochefoucauld qui la possédaient jadis, elle a été achetée par la famille des Rohan-Soubise, déjà maîtres des seigneuries de Montlieu et Montendre. Grands seigneurs, vivant à la cour, les Rohan-Soubise s'intéressent peu à leurs biens de Saintonge, sauf pour en percevoir les revenus. Ils laissent leur château de Montguyon tomber en ruines et se font représenter sur place par plusieurs officiers (sergents, huissiers, procureurs, juges et notaires) qu'ils recrutent dans quelques familles locales, comme celles des Guiller et Brusley (de St Martin d'Ary), des Guimard (de la Clotte), des Dumon et Nau (de Clérac).

La seigneurie de Clérac, héritière de la terre concédée au XV^e siècle par Marguerite de La Rochefoucauld à Bertrand Ardilhon existe toujours. Elle est toujours aux mains de la famille Caillères, héritière des Ardilhon et elle couvre à peu près le tiers de la paroisse, entre les limites de la paroisse de Bèdenac et les ruisseaux du Lary, du Placin et de Faurien.

Elle est organisée de façon tout à fait classique. Le seigneur s'est réservé une petite partie pour lui-même : cette réserve, de 300 journaux environ (une centaine d'hectares), autour du château de Caillères, est divisée en trois métairies (la métairie basse dans la cour du château, la métairie haute et celle de Briot ou l'Espie) ; elle comprend aussi quelques prés et bois pour la chasse (les Garennes) et le moulin de Gadebourg. Le reste des terres appartient à des laboureurs, héritiers de ceux à qui elles ont été concédées au XV^e siècle par Bertrand Ardilhon : ils doivent chaque année verser au seigneur une rente, partie en nature, partie en argent. Les habitants non propriétaires sont également obligés de s'acquitter d'une faible redevance envers le seigneur (les agrières). Bon an mal an, les revenus du seigneur de Clérac s'élèvent à 3600 livres, les deux tiers provenant de l'exploitation de la réserve et un tiers du versement des rentes et agrières par les habitants.

Le seigneur de Clérac exerce dans sa seigneurie un droit de basse justice, qui le conduit à juger les litiges mineurs. Pour les affaires plus importantes de moyenne et haute justice, les habitants doivent en référer aux juges du seigneur de Montguyon : ils sont alors conduits par les sergents du seigneur de Clérac jusqu'à Gadebourg et remis là aux hommes du seigneur de Montguyon. En cas de contestation, ils peuvent faire appel aux juges de la sénéchaussée de Libourne, et pour les affaires très importantes à ceux du parlement de Bordeaux.

Deux autres petites seigneuries existent à Clérac. Une est très ancienne : connue jadis sous le nom de Vieille Court, elle est couramment appelée au XVIII^e siècle, La Valade ; située pour partie dans la paroisse de Saint Martin d'Ary, elle est entrée par mariage dans la famille Caillères. L'autre, celle de Rentier, est plus récente : créée par François de La Rochefoucauld en 1580 en faveur de Jean Artus, écuyer, elle appartient depuis 1778 à un simple laboureur de Clérac, Pierre Dubreuil, qui l'a acquise de Jean Ragot, « bourgeois » de Neuvicq.

Quant à la seigneurie d'Auvignac, avec sa forteresse située sur la rive droite du Faurien, elle a complètement disparu.

Des gens vivant modestement

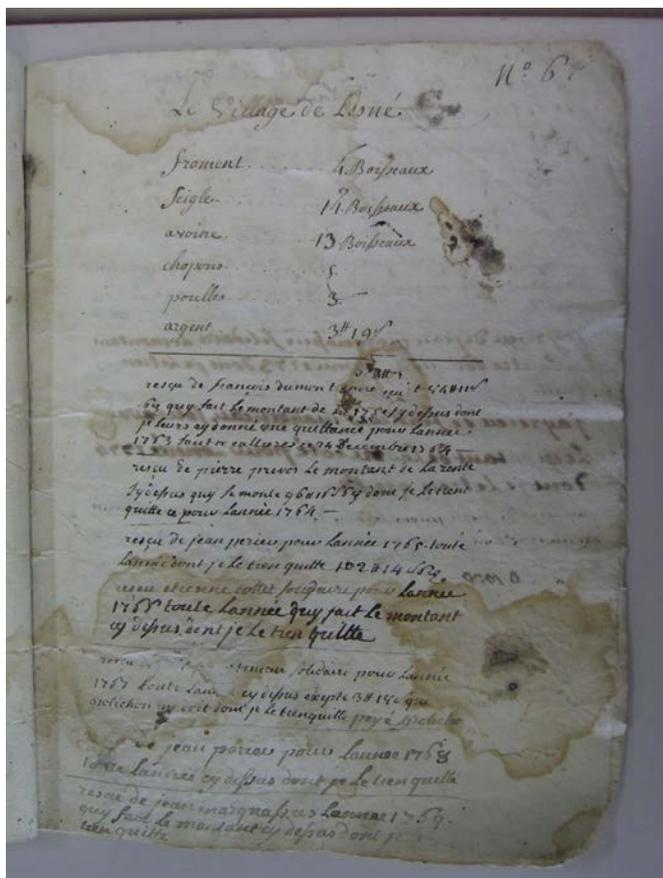
Les milliers de livres cités plus hauts pour chiffrer les revenus du curé, du prieur et du seigneur de Clérac ne doivent pas faire illusion : à cause de la précarité économique de la région, la majeure partie des quelques 900 habitants que compte alors la paroisse vit modestement.

Presque tous les Cléracais sont des laboureurs, tenanciers (en fait propriétaires) de quelques journaux de terres, qu'ils ont hérité de leurs ancêtres, venus remettre en valeur la région après les désastres de la Guerre de Cent ans. Mais les partages successoraux ont souvent amoindri



CIÉRAC A LA VEILLE DE LA REVOLUTION

Suite...



les patrimoines et contraints certains enfants de travailler comme journaliers ou métayers chez les plus riches, ou de devenir artisans.

On peut suivre ainsi, à travers les registres paroissiaux et les archives notariales, l'histoire de quelques familles, dont certaines continuent à habiter des villages qui portent leurs noms. Citons les Bertrand aux Bertrands ; Macouillard chez Macouillard (aujourd'hui le Barail) et à Lesné ; Teurlay à Château et à Fradon ; Bessias (ou Bezias) à Moindron ; Laville à Abel ; Genet et Massé à Genet ; Gelis (ou Gellie ou Gelix) et Massias (ou Mathias) au bourg ; Grollaud au Grand Village ; Lacoute à Albret ; Clémenceau à Genin ; Bertaud à Massicot ; Bertet au Bonin et à Simonneau ; Dubideau à Gadebourg ; Coutolle au Ramard... Les plus riches possèdent une vingtaine de journaux ce qui leur procure un revenu annuel de 250 à 300 livres ; beaucoup se contentent de 10 journaux, voir de 2 ou 3.

Les métayers, sans être propriétaires de leurs terres, ne sont pas pour autant dans la misère : c'est le cas par exemple des Jacopy (ou Jacopit ou Coppit), Massias et Bertrand qui exploitent les trois métairies de Caillères.

Les artisans vivent correctement dans l'ensemble : citons les Cotet (forgerons à Gadebourg), Dehors (aussi forgeron, mais dans le bourg), Verrier (tailleurs d'habits et bouchers dans le bourg), Raud (charpentier de haute futaie)...

Un peu plus aisés sont les meuniers, qu'ils soient ou non propriétaires de leurs moulins, car la fabrication et la vente de la farine les rend indispensables. La famille Souc exploite ainsi les moulins de La Valade et de Manon à Clérac, et plusieurs autres dans les paroisses voisines. Les Caillères ont arrenté à perpétuité le moulin de Gadebourg à Pierre Métreau. Et les Nau sont devenus propriétaires des deux moulins de Teurlay (à blé et à noix) .

Seule la famille Nau s'est un peu élevée au dessus des autres. Descendants de François Nau, sergent royal, déjà assez notable pour être inhumé dans l'église en 1674, ils se sont enrichis dans le commerce des peaux (Bernard Nau est marchand tanneur à la fin du XVIII^e s). Divisés en plusieurs branches, ils habitent à Réservat, le Barail, le Ménard, Manon, et Teurlay du Lary. De judicieux mariages entre cousins ou avec des familles semblables des paroisses voisines (en particulier les Geneuil de Montguyon) évitent les trop nombreux partages successoraux, si bien que pour cultiver leurs terres, ils sont les seuls à être obligés à faire appel à des métayers. L'un



d'entre eux, Bernard Nau, épouse même la fille d'un petit seigneur de Lapouyade, Jeanne Robert d'Alfort. Plusieurs sont notaires royaux et maîtres chirurgiens.

Mais leur horizon ne dépasse pas Clérac et les paroisses voisines, à la différence des Brusley (de St Martin d'Ary) et des Guimard (de la Clotte) qui de notaires, juges et procureurs de la seigneurie de Montguyon deviennent avocats au siège de Libourne et même au parlement de Bordeaux.

Quant aux Caillères, si leurs revenus sont bien supérieurs à ceux de tous les autres habitants, ils sont parmi les moins riches familles nobles de la généralité de La Rochelle. Il leur arrive pourtant parfois de jouer le rôle de banquier et de prêter des sommes d'argent à certains laboureurs et marchands.

Par acte de 1763, les trois frères Caillères se sont partagés l'héritage de leurs parents : ils ont tous les trois conservés les rentes, ce qui leur permet à tous les trois de se titrer « seigneur de Clérac ». Pour respecter le droit d'aînesse, l'aîné, Charles, a eu la plus grosse part (le château de Caillères et la réserve) ; Raphaël, le cadet a obtenu la seigneurie de La Valade (entrée dans la famille par mariage au XVII^e siècle) ; le plus jeune, également prénommé Charles a hérité de la seigneurie de Coustolle à St Martin d'Ary (du chef de sa mère). Pour pouvoir vivre correctement, les deux plus jeunes entreprennent une carrière militaire. L'aîné Charles, mieux loti, peut rester à Clérac. Longtemps célibataire, il épouse finalement une de ses servantes, Elisabeth Verrier, qui lui a donné un fils, Louis.

Quand Charles de Caillères meurt en 1788, « l'état du château est déplorable » : portes et planchers pourris, carreaux de vitres brisés, pavement dégradé, murs lézardés, sans revêtement et couverts de lierre, toiture dérangée et couverte de mousse, quille du pont levis tombée, portail pourri, douves remplies de boue...

C'est dans ce contexte économique, administratif et social qu'un an plus tard commence la Révolution française.

Jean-Paul GRASSET

Illustrations :

- 1 . La paroisse de Clérac dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle (extrait de la carte de Cassini).
- 2 . Une page du censif de la seigneurie de Clérac où sont consignées les rentes dues au seigneur (1763-1778) : on peut lire en haut ce que le village de Lesné paie comme rente au seigneur ; et en bas , les noms des tenanciers du village.

On fête Noël à la maison

Pour 8 à 10 personnes

Crème brûlée au foie gras



Ingrédients :

4 œufs
20 g de sucre roux
400g de foie gras cru
20 cl de crème fraîche
entière liquide

Préparation :

Séparer les jaunes d'œuf et les battre au fouet avec le sucre, faire chauffer la crème jusqu'à ébullition. Dans un verre à mixe, émincer le foie gras, ajouter les jaunes d'œuf et la crème, mixer. Verser la préparation dans les ramequins et cuire au bain marie 30 mn à 90-100°. Laisser refroidir et mettre au réfrigérateur. Avant de servir saupoudrer de sucre et brûler au chalumeau ou sous la grille du four.

Volaille farcie



Ingrédients :

Une oie, une dinde ou un gros poulet fermier
Pour la farce : le foie et le gésier de l'animal dénervé

200 g de jeunes cèpes ou de champignons de Paris
200 g de marrons cuits et épluchés
1 gousse d'ail,
1 échalote
1 tranche de ventrèche salée
1 petite tranche de pain sans croûte
1 œuf,
sel,
Poivre,
1 petit bouquet de persil

Préparation :

Hâcher ensemble tous les éléments, ajouter l'œuf, saler, poivrer et garnir la volaille avec la farce. Couvre avec du fil de cuisine.

Enfourner à four chaud 200-220° et laisser cuire 1 h 30 environ en retournant et arrosant plusieurs fois. Découper la volaille et la farce en tranches pour alterner une tranche de farce et un morceau de volaille. Servir accompagné d'une poêlée de légumes et de cèpes ou de champignons de Paris.

Bûche aux marrons et aux poires



Ingrédients :

Pour le biscuit :
7 à 8 œufs
300g de sucre
200g de farine

Un grand moule rectangulaire ou le lèche frite du four

Pour la garniture :

1 petite boîte de poires au sirop
1 boîte de crème de marrons sucrée (300 à 400g)
1 poche de morceaux de marrons glacés (250g)

Pour le glaçage :

1 plaque de chocolat noir de 200g
1 cuillère à soupe d'huile

Préparation :

Préchauffer le four à 200-210°
Séparer les blancs des jaunes d'œuf. Fouetter les jaunes avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse ; ajouter la farine tamisée. Monter les blancs en neige et les incorporer à la pâte ; verser dans le moule préalablement beurré. Enfourner et laisser cuire 10 mn environ, la pâte ne doit pas dorer. Démouler sur un torchon mouillé saupoudré de sucre en poudre ; rouler la pâte avec le torchon. Préparer la garniture en ajoutant à la crème de marron les poires coupées en lamelles fines et les briques de marron. Dérouler la pâte refroidie et la recouvrir du mélange ; rouler la bûche et la disposer sur un plat. Faire fondre le chocolat avec l'huile au bain marie ou au micro ondes et napper la bûche avec la crème obtenue ; couper les extrémités, décorer et placer au réfrigérateur.

les clématites

La clématite est la reine des plantes grimpantes et se tortille autour de tous les obstacles qu'elle rencontre.

Il en existe plus de 200 variétés, elles sont de la famille des Renonculaceae et portent souvent des fleurs exceptionnelles.

Elles se plaisent sur une pergola, se mêlent aux rosiers, grimpent sur les murs de la maison en s'accrochant à un treillage.

Elle est chez elle partout, le long d'une balustrade, dans une haie, dans un pot sur une terrasse, même en couvre sol dans une rocaille.

Elles aiment un sol bien travaillé, profond frais, un terrain argilo-siliceux est idéal. Plantez les en automne ou au printemps.

Le pied doit être à l'ombre protégé par des plantes couvre-sol ou une tuile. Les fleurs aiment l'exposition au soleil.

Dans le trou de plantation, d'environ 50 cm de profondeur, la tige de plantation doit être enterrée de 10 cm, la motte étant posée en biais, à plat sur le sol. Arrosez bien après la plantation et n'oubliez pas de mettre la tuile pour la protéger du soleil.

Il faut éviter les excès d'engrais qui stimulent le feuillage au détriment des fleurs, évitez une humidité importante qui favorise la maladie du dépérissement.

Taillez en hiver à 40 cm du sol les espèces à grandes fleurs et taillez au début de l'été entre 50 et 60 cm du pied les clématites à petites fleurs précoces.

La floraison va du début du printemps à l'automne selon les espèces et les variétés.



Cette plante n'est pas difficile et s'accommode de toutes les expositions à quelques exceptions près.

La hauteur et l'exposition favorite figurent toujours sur l'étiquette, ainsi on trouve des clématites pour les murets, pour les arbres, pour les bacs et en couvre-sol.

Au moment de l'achat, il faut veiller à acquérir la plante qui convient à l'emplacement choisi et à la période de floraison désirée.

Une fois installée, elle ne se montre pas capricieuse et fleurit facilement.

Mariages :

Evelyne MACOULLARD et Francis BOURDIN, domiciliés « Route des Terres Blanches », mariés le 10 juillet 2010,

Catherine FAVRE et Daniel DURAND, domiciliés « Albret » mariés le 07 Août 2010

Viviane TEURLAY et Gérard MAZEDIER, domiciliés Lotissement « Les Prés de Réaux », mariés le 21 Août 2010,

Patricia ELIAS et Alain MESTREAU, domiciliés « Les Fontenelles » mariés le 21 Août 2010,

Naissances :

Jeanne SEURIN née le 25 mai 2010 à Libourne, fille de Christophe SEURIN et de Mathilde FER-CHAUD, domiciliés à « Bézias »

Noam LEHOUX né le 10 juin 2010 à Lormont, fils de Julien et Aurélie LEHOUX, domiciliés « Charraud Sud »

Annaël BOURGITTEAU-GUIARD née le 28 juin 2010 à Libourne, fille de Frank BOURGITTEAU-GUIARD et Isabelle ARNAUDY, domiciliés rue des Chênes,

Décès :

Madame Josette VINCENT, domiciliée « Route des Gemmeurs » est décédée le 03 juillet 2010 à Libourne, à l'âge de 87 ans.

Monsieur Jean-Noël CHARGÉ, domicilié « Fradon » est décédée le 26 septembre 2010 en son domicile, à l'âge de 59 ans.

Madame Simonne MARCADIER, domiciliée « L'Espie de Caillères » est décédée le 06 octobre 2010 en son domicile, à l'âge de 78 ans.

Madame Régine GUION, domiciliée « Frouin » est décédée le 16 octobre 2010 à Libourne à l'âge de 70 ans.

Monsieur Marcel NEVEU, domicilié « Route des Gemmeurs » est décédé le 22 octobre 2010 à Libourne à l'âge de 83 ans.

Madame Germaine GAUTIER, domiciliée « Landry » est décédée en son domicile le 04 novembre 2010 à l'âge de 101 ans.

Monsieur Michel GALLAIS, domicilié « Massicot » est décédé le 01 novembre 2010 à Libourne à l'âge de 81 ans.

Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
Fax : 05.46.04.29.06
clerac@mairie17.com
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78
email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Education

Ecole : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :

05.46.04.13.12

Office religieux

Le 2^e dimanche de chaque mois à 10h30
Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)
05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Mairie de Montguyon) :
05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38
Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.
Samedi : 9h-12h30 et 14h30-18h. Fermé dimanche,
lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65
web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux :
05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics
(Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :
Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur ren-
dez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :
05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78
web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon :
05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15
Police : 17
Pompiers : 18
N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75
Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) :
05.46.27.55.20

Centre anti-poison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80



Mairie de Clérac

Tel : 05 46 04 13 12

Fax : 05 46 04 29 06

Email : clerac@mairie17.com

Web : www.ville-clerac.fr